

Championnat du monde de la classe 29er 2014

Kingston, Ontario, Canada
du 26 juillet au 2 août 2014

Avis de course

L'autorité organisatrice est CORK/Sail Kingston inc. en collaboration avec l'Association internationale de la classe 29er.

CORK a le plaisir d'inviter les coureurs en 29er de partout au monde à participer au Championnat du monde ouvert de la classe 29er.

1 RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les prescriptions de l'autorité nationale canadienne s'appliqueront. La prescription suivante pourrait nécessiter une préparation à l'avance.
Règle 46 – Personne responsable – Voile Canada prescrit que la personne responsable désignée doit, si elle est résidente du Canada, être membre d'un club affilié de Voile Canada.
- 1.3 Dans la règle 40, « quand le pavillon Y est envoyé » est supprimé.
- 1.4 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

2 PUBLICITÉ

- 2.1 Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 Les concurrents dans la catégorie jeunesse doivent être âgés de moins de 19 ans le 31 décembre 2014 (nés après le 31 décembre 1995).
- 3.2 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe internationale 29er. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire au www.29erworlds.org.
- 3.3 Tous les concurrents doivent être admissibles aux termes du règlement 19 de l'ISAF.
- 3.4 Aucune inscription n'est valide jusqu'à ce qu'elle ait été acceptée par l'autorité organisatrice et l'Association internationale de la classe 29er et que les frais d'inscription aient été entièrement acquittés.
- 3.5 Chaque bateau participant doit être enregistré et mesuré avant le premier signal d'avertissement de l'événement.
- 3.6 **Déclaration du parent/tuteur** : (peut être téléchargée du site Web de l'épreuve)
Tout barreur et équipier de moins de 18 ans au moment de l'épreuve doit soumettre une déclaration signée par un parent ou tuteur par courriel à sail@cork.org ou lors de l'enregistrement.

4 FRAIS D'INSCRIPTION

- 4.1 Inscription reçue avant le 1^{er} juillet 2014 : 525 \$ CAN
- 4.2 Inscription reçue après le 1^{er} juillet et avant le 15 juillet : 600 \$ CAN
- 4.3 Politique d'annulation : si une inscription payée est annulée avant le 1^{er} juillet, la totalité des frais d'inscription moins 50 \$ CAN sera remboursée. Pour une annulation entre le 1^{er} et le 15 juillet, 50 % des frais d'inscription seront remboursés. Après le 15 juillet, les frais d'inscription sont non remboursables.

5 FORMAT DE COURSE

- 5.1 La régata se déroulera en séries qualificatives et en finales.

6	PROGRAMME		
	<i>Jour</i>	<i>Date</i>	<i>Épreuve</i>
	1	26 juillet	Enregistrement, jauge et inspection
	2	27 juillet	Enregistrement, jauge et inspection Course d'entraînement Cérémonie d'ouverture
	3	28 juillet	Séries qualificatives
	4	29 juillet	Séries qualificatives
	5	30 juillet	Séries qualificatives
	6	31 juillet	Séries finales
	7	1 août	Séries finales
	8	2 août	Séries finales Remise des prix et cérémonie de clôture
6.1	L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course d'entraînement est 1500.		

7 JAUGE

- 7.1 Les bateaux seront soumis à des contrôles de jauge avant le début des courses (voir Programme).
Le programme sera publié le matin du 25 juillet sur le tableau officiel d'affichage et le site Web de l'épreuve.
- 7.2 Un seul ensemble de voiles et un seul étai doivent être utilisés pendant l'ensemble de la régata.

8 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 8.1 Les instructions de course seront disponibles à l'enregistrement.

9 SITE

- 9.1 CORK/Sail Kingston. Port olympique de Portsmouth. 53 Yonge Street. Kingston, Ontario K7M 6G4. CANADA
- 9.2 Le bureau de la régata est situé au Port olympique de Portsmouth.
- 9.3 Les courses seront disputées sur le plan d'eau du port de Kingston.
- 9.4 L'annexe A indique l'emplacement approximatif des zones de course.

10 PARCOURS

- 10.1 Les parcours à effectuer seront des parcours au vent – sous le vent. Le temps cible est de 30 minutes.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 11.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 11.2 Les décisions du jury international seront sans appel comme prévu dans la règle 70.5.

12 CLASSEMENT

- 12.1 Cinq (5) courses doivent être validées par chaque flotte pour constituer une série qualificative. Si moins de cinq (5) courses sont validées lors des journées prévues, la série qualificative sera prolongée.
- 12.2 Une (1) course qualificative doit être validée par toutes les flottes pour constituer une régates.
- 12.3 Si, à la fin de la série qualificative, certains bateaux ont terminé plus de courses que d'autres, le score des dernières courses sera exclu afin que tous les bateaux aient le même nombre de scores de course.
- 12.4 Pour la série qualificative, la règle A4.2 est modifiée de sorte que les scores sont basés sur le nombre de bateaux dans la flotte la plus nombreuse.
- 12.5 Sauf pour les scores retirés selon l'instruction 12.7, le score d'un bateau dans la régates sera le total de ses scores dans ses courses de série finale plus le nombre de points égal à son rang dans la série qualificative.
- 12.6 Chaque flotte de série finale sera classée séparément. Il n'est pas nécessaire que les flottes terminent le même nombre de courses finales. Les bateaux de la flotte Or seront classés en tête, etc.
- 12.7 Classement (s'applique séparément aux séries qualificatives et finales) :
- (a) Lorsque moins de cinq (5) courses ont été validées, le score du bateau dans la série sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Lorsque cinq (5) à huit (8) courses ont été validées, le score du bateau dans la série sera le total des scores de ses courses en retirant le plus mauvais.
 - (c) Lorsque neuf (9) courses ou plus ont été validées, le score du bateau dans la série sera le total des scores de ses courses en retirant les deux plus mauvais.

13 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

- 13.1 Les bateaux accompagnateurs doivent s'enregistrer au secrétariat de course pendant la période d'enregistrement.
- 13.2 Les frais d'inscription des bateaux accompagnateurs sont de 60 \$ CAN, y compris l'amarrage.
- 13.3 Un numéro d'inscription unique sera assigné à chaque bateau accompagnateur. Le numéro doit être visible en tout temps lorsque le bateau est à flot.
- 13.4 Les bateaux accompagnateurs doivent arborer leurs lettres nationales sur un pavillon ou le couvercle de leur moteur hors-bord.

14 PRIX

- 14.1 Des prix seront remis aux trois premiers bateaux de la flotte Or et des autres flottes. Des prix seront remis aux femmes et aux jeunes selon leur rang au classement général.
- 14.2 Des trophées permanents de classe seront attribués aux équipes suivantes :
- Première équipe au classement général
 - Première équipe féminine
 - Première équipe jeunesse

15 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

- 15.1 Les concurrents autorisent automatiquement et sans compensation l'autorité organisatrice à utiliser et montrer des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels de l'épreuve ou liés à l'épreuve.
- 15.2 Les bateaux peuvent être tenus d'avoir à bord des caméras, navigateurs GPS ou matériel semblable fournis par les organisateurs à des fins médiatiques.

16 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 16.1 Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bureau CORK Marianne Davis sail@cork.org

Tél. : +1 613 545 1322

ZONES DE COURSE

(emplacements approximatifs)

